INITIALES DU MAIRE
RL
SB.
INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2023 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.

Sont présents les conseillers :
Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier
Madame Huguette Tremblay
Monsieur Yves Boulianne

Est absente la conseillère :
Madame Laurence Martel

Secrétaire d'assemblée :
Monsieur Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier

2023/09-07

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2023/09-08

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2023/09-09

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DES 21 AOÛT ET 4 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris individuellement connaissance de chacune des résolutions mentionnées aux procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 août 2023 et de la séance extraordinaire du 4 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 août 2023 et de la séance extraordinaire du 4 septembre 2023 avec les modifications suivantes :

1. La résolution 2023/08-06 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2023 est annulée à toutes fins que de droit pour le motif que la municipalité a prévu à l'article 1.5 de l'appel d'offres et devis pour l'achat de 1 200 tonnes de sable d'hiver tamisé (résolution nº 2023/07-19) qu'elle ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assure aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires, avec en plus, les dispositions prévues à l'article 2125 du Code civil du Québec qui permet à la municipalité de résilier unilatéralement tout contrat de services, même si déjà accordé, s'il en est.

INITIALES DU MAIRE
RL
SB
INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

2. La résolution 2023/09-03 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 4 septembre 2023 est remplacée pour se lire comme suit :

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres sur invitation (résolution nº 2023/07-09) pour l'achat de 1 200 tonnes de sable d'hiver tamisé prévoit à son article 1.5 que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assure aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

CONSIDÉRANT QUE l'article 2125 du Code civil du Québec permet à la municipalité de résilier unilatéralement tout contrat de services accordé, s'il en est.

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité n'accepte aucune des soumissions reçues pour l'achat de 1 200 tonnes de sable d'hiver tamisé (résolution nº 2023/07-19).

2023/09-10

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'état des revenus et des dépenses au 31 juillet 2023 (revenus : 1 582 526 $, dépenses : 1 491 687 $, conciliation à des fins fiscales : -42 994 $, excédent : 47 845 $) soit accepté.

2023/09-11

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 108 035,94 $ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 août 2023 d'une somme de 79 185,66 $ soient acceptés et payés, le tout totalisant 187 221,60 $.

2023/09-12

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE : AXE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes et Pointe-aux-Outardes désirent présenter un projet d'achat d'équipements communs dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Ragueneau s'engage à participer au projet d'achat d'équipements communs et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Chute-aux-Outardes organisme responsable du projet.

INITIALES DU MAIRE
RL
SB.
INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

2023/09-13

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Ragueneau demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député de René-Lévesque, M. Yves Montigny, à la députée de Manicouagan, Mme Marilène Gill, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023/09-14

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALE AMIE DES AÎNÉS – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS - VOLET 1 : SOUTIEN À LA RÉALISATION DE POLITIQUES ET DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS ÉDITION 2023-2024

CONSIDÉRANT le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ragueneau désire conserver sa certification Municipalité amie des aînés (MADA) et que, pour ce faire, elle doive mettre à jour sa politique MADA;

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Ragueneau autorise le dépôt d'une demande de soutien financier au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés - Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024 et ce, afin de permettre la mise à jour de sa politique Municipalité amie des aînés;

D'AUTORISER Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Ragueneau, tous les documents relatifs à la présente demande;

DE CONFIRMER que Huguette Tremblay est l'élue responsable du dossier « Aînés ».

2023/09-15

AUTORISATION D'AFFICHAGE D'UN POSTE DE JOURNALIER OU JOURNALIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des besoins en personnel confirme qu'un poste de journalier ou journalière au service d'entretien et d'embellissement est à pourvoir;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche pour la sélection sera composé de Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, Sylvain St-Pierre, responsable des travaux publics, et Yvon Gauthier, conseiller municipal;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire vote contre, que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à publier une offre d'emploi pour un poste de journalier ou journalière et mandate le comité d'embauche pour effectuer la présélection des candidats, les entrevues, la vérification des références et la sélection du candidat ou de la candidate.

INITIALES DU MAIRE
RL
SB
INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

2023/09-16

AUTORISATION D'AFFICHAGE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF OU ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des besoins en personnel confirme qu'un poste d'adjoint administratif ou adjointe administrative est à pourvoir;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche pour la sélection sera composé de Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, Edith Martel, adjointe administrative, et greffière-trésorière adjointe et Claude Lavoie, conseiller municipal;

IL EST PROPOSÉ par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire vote contre, que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à publier une offre d'emploi pour un poste d'adjoint administratif ou adjointe administrative et mandate le comité d'embauche pour effectuer la présélection des candidats, les entrevues, la vérification des références et la sélection du candidat ou de la candidate.

Le maire annonce qu'il exercera son droit de veto sur cette résolution.

2023/09-17

AFFAIRES NOUVELLES

a) RAPPEL CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2023-04 RELATIF AUX RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL

Yves Boulianne demande qu'un rappel soit fait concernant le règlement 2023-04 relatif aux règles de fonctionnement des séances du conseil dont copies d'extraits des articles 15 à 24 ainsi que l'article 38 ont été distribuées au public au début de l'assemblée.

2023/09-18

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2023/09-19

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public.

2023/09-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 25.

Raymond Lavoie
Maire

Steve Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec à l'exception de la résolution nº 2023/09-16 dont je refuse de la signer en utilisant mon droit de veto.

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation